

Synthèse du Café Regards de femmes du 25 novembre 2021
Pourquoi cet essor des thérapies de transition chez les filles ?
Grands Témoins : **Nicole Athéa**, gynécologue, endocrinologue, et
Olivia Sarton, juriste, membres de l'Observatoire de la petite sirène.

Constat

Le profil des personnes qui recourent aux thérapies de transition évolue : passage de demandes concernant plutôt des hommes de 40 ans environ à des demandes de plus en plus nombreuses de jeunes filles mineures.

Pourquoi de telles demandes ?

- Les difficultés des filles à se projeter femmes selon les images véhiculées par les médias : des adolescentes cherchent à effacer leur féminité par le recours à des pratiques comme les automutilations, les troubles du comportement alimentaire, les tentatives de suicide. Avec la transition affirmative, elles vont détruire leur féminité.
Nicole Athéa parle de « féminicide social ». Elle demande aux associations féministes de conduire des réflexions sur les difficultés des filles à accepter leur féminité.
- Les campagnes sur les femmes victimes de la violence masculine : les jeunes filles pensent qu'en changeant de sexe, elles ne seront plus victimes de ces violences.
- Le confinement a entraîné une fréquentation accrue des réseaux sociaux. Le temps des relations dans la vie réelle a diminué fortement, et on a assisté pendant cette période à une montée des troubles du comportement. Les effets des réseaux sociaux sont réels. Le problème social y est présenté comme structurel, avec une réponse qui est celle de la médicalisation et ainsi la création d'une patientèle à vie pour les médecins et cliniques.

La réponse apportée

C'est celle d'une médicalisation par la surestimation de la dysphorie de genre sans tenir compte de la diversité des profils de jeunes : ceux qui ressentent une disharmonie de genre, ceux qui ont des pathologies psychologiques graves non liée à une dysphorie, jeunes qui vont mal à l'adolescence au moment d'une transformation du corps qui est insupportable. Les filles cherchent à rationaliser leur souffrance par le diagnostic « être née dans le mauvais sexe » pour finir par s'apercevoir que cela n'avait rien à voir (Cf. les témoignages des détransitionneuses dans Post-Trans)

L'état du droit

Pour que ce mouvement transactiviste masculiniste prospère il faut que son idéologie se répande. Le concept social de genre utilisé en lieu et place du sexe biologique, le mot genre utilisé à la place de femmes et hommes outre le fait d'invisibiliser les femmes, troublent les représentations des rapports sociaux de sexe.

Cela entraîne également des conséquences législatives néfastes pour les femmes.

La France a été condamnée par la Cour Européenne des droits de l'homme : le refus de modifier l'acte d'état civil d'une personne transsexuelle ayant l'apparence de son sexe psychologique viole le droit au respect de la vie privée (article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Dans un premier temps la Cour de cassation a autorisé la modification de l'état civil mais il fallait qu'il y ait eu un traitement médico chirurgical préalable.

La Cour Européenne condamne à nouveau la France : l'exigence d'un processus irréversible de transformation de l'apparence viole l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme sur le respect de la vie privée.

En 2016 le législateur autorise le changement d'état civil sans avoir subi de traitement chirurgical, l'apparence sociale prime.

Interdire par la loi les thérapies de conversion concernant les traitements infligés aux personnes homosexuelles pour modifier leur orientation sexuelle est évident. Mais la loi votée non seulement ne propose pas d'interdire les thérapies de transition affirmative pour les mineurs, mais pénalise les parents ou les professionnels de santé qui inviteraient les enfants à surseoir à des thérapies irréversibles de changement de sexe, bloqueurs de puberté, traitements hormonaux et ablations chirurgicales. Les traitements hormonaux n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché pour une prescription à l'autre sexe.

Dans le même temps, une circulaire du ministre de l'Éducation demande que les élèves soient appelés à l'école par les prénoms et pronoms que les enfants s'attribueraient, sous réserve de l'accord des parents. On demande aux enseignants de sortir de la neutralité.

Comment ces idées passent-elles dans le droit

Sous l'effet de la peur les parents cèdent aux demandes des enfants engagés alors dans une transition sociale qui conduira dans la grande majorité des cas à une transition médicale.

Ces idées bénéficient à de lobbies importants avec un mot d'ordre : cacher une loi derrière une autre loi, ne pas faire de bruit, avancer doucement, susciter l'empathie.

Il y a aussi le cinéma, les réseaux sociaux qui favorisent ces demandes mais sans jamais mettre en avant les effets néfastes de ces pratiques sur la santé et le développement.

La médicalisation.

La médicalisation va consister en des prises de médicaments enfants qui vont bloquer la puberté. Or ces bloqueurs de puberté non seulement vont atrophier les organes sexuels et agir sur le développement du cerveau mais induisent des effets secondaires néfastes comme l'ostéoporose, le blocage de la croissance.

Des bandages de la poitrine pour que les seins ne se développent pas chez les filles sont proposés. Ils oppriment le développement de la cage thoracique. Comment ne pas penser au bandage des pieds des Chinoises ?

À l'âge de 16 ans, des médecins prescrivent des hormones de l'autre sexe, sans autorisation de mise sur le marché pour cette prescription. Et des interventions chirurgicales.

Ils entraînent également une perturbation de la relation entre les parents et les jeunes mis dans une situation de malade chronique. Les enfants sont engagés dans un changement d'identité sur lequel les filles auront énormément de difficultés à revenir en arrière si elles le souhaitent plus tard. En trois mois de traitement, une fille va se viriliser de manière irréversible.

Les jeunes ne connaissent ni les médicaments qui leur sont proposés ni leurs effets et cela est terrifiant. Les jeunes sont dans la transgression, cherchent à s'opposer à leurs parents, à prendre une place centrale dans les préoccupations de leur famille. Ils sont dans l'ici et le maintenant.

Suivre leurs demandes aboutit à une maltraitance à enfants. Dans les pays où ces pratiques existent depuis plusieurs années, des procès sont intentés par les transitionneurs, une fois devenus adultes, contre parents et corps médical pour manque d'informations sur les conséquences irréversibles.

La réalité de la dysphorie de genre

Le nombre de dysphories de genre est faible. En fait, on traite des difficultés identitaires comme une pathologie.

Pour plus d'informations sur les traitements hormonaux prescrits aux adolescents en transition, voici le lien de l'article publié par Dre Nicole Athéa sur le site de l'Observatoire de la petite sirène :

https://www.observatoirepetitesirene.org/files/ugd/49b30a_b7027bdd0464478493dccdf_eb47b9d65.pdf